

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

COLLE PVC CLARK 547142 - 547149 - 547156

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : COLLE PVC CLARK

· Code du produit : 547145 - 547149 - 547156

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Adhésifs

· 1.2.2 Utilisations déconseillées :

Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Catégorie 2 - (H319)
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :**
Catégorie 3 - (H336)

Catégorie 3 Irritation respiratoire, Effets narcotiques.

- **Liquides inflammables :**
Catégorie 2 - (H225)
- **Toxicité aiguë inconnue :**
0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.
- **Toxicité pour le milieu aquatique inconnue :**
Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008 [CLP] :

Contient Butanone

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09



- **Mentions d'avertissement :** Danger.
- **Mentions de danger :**
 - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008) :**
 - P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 - P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
 - P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.
- **Dispositions spéciales concernant l'étiquetage de certains mélanges :**
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public.

2.3. Autres dangers :

Dangers généraux :

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Évaluation PBT et vPvB :

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Ce produit est un mélange. Les informations sur les dangers pour la santé sont basées sur ses composants.

3.2. Mélanges :

Nom chimique	N° CE	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Butanone	201-159-0	78-93-3	40 - <80	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	01-2119457290-4 3-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque : ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE.

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

- **Conseils généraux :**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- **Inhalation :**

Transporter la victime à l'air frais

- **Contact cutané :**

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

- **Contact oculaire :**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

- **Ingestion :**

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- **Protection individuelle du personnel de premiers secours :**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- **Symptômes :**

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

- **Note au médecin :**

Traiter les symptômes.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

- **Moyens d'extinction :**

Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

- **Moyens d'extinction déconseillés :**

Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).

5.3. Conseils aux pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

- **Mesures de protection individuelles :**

Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

- **Pour les secouristes :**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé.

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

· Méthodes de confinement :

Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13).

· Méthodes de nettoyage :

Utiliser des outils propres anti-étincelles pour recueillir la matière absorbée. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

· Référence à d'autres sections :

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

· Conseils relatifs à la manipulation sans danger :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage /antidéflagrant.

· Remarques générales en matière d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

· Conditions de conservation :

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

· Autres informations :

Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Nom chimique	Union européenne	France
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ S*

· Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

· Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° o
 SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

8.2. Contrôles de l'exposition :

- a) **Contrôles techniques :**
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- b) **Protection des yeux/du visage :**
Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale
- c) **Protection des mains :**
Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants
- d) **Protection de la peau et du corps :**
Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier
- e) **Protection respiratoire :**
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- f) **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**
Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Solvant
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques/Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible	
Point d'ébullition	79.6 °C / 175.3 °F	
Point d'éclair	-9 °C / 15.8 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	Sans objet pour les liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air Limite supérieure d'inflammabilité Limite inférieure d'inflammabilité	11.5 1.8	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n°
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

Propriété	Valeurs	Remarques/Méthode
Pression de vapeur	< 1100	kPa @ 23 °C
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	Aucune information disponible	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Solvants organiques	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité Supérieure Inférieure	Aucune information disponible Aucune information disponible Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	3000 - 7000 mPa s	@ 20 °C

9.2. Autres informations :

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	>= 20.5
Densité	0.9 g/cm ³
Densité apparente	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion :

Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques : Peut s'enflammer par frottements ou exposition à la chaleur, aux étincelles ou aux flammes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Informations sur le produit :

Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

- **Inhalation :** Aucune donnée disponible.
- **Contact oculaire :** Aucune donnée disponible.
- **Contact cutané :** Aucune donnée disponible.
- **Ingestion :** Aucune donnée disponible.
- **Sensibilisation :** Aucune donnée disponible.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Sans objet.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Sans objet
- **Sensibilisation :** Sans objet
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Sans objet
- **Cancérogénicité :** Sans objet
- **Toxicité pour la reproduction :** Aucune information disponible.
- **STOT - exposition unique :** Aucune information disponible.
- **STOT - exposition répétée :** Aucune information disponible.
- **Effets sur certains organes cibles :** Système nerveux central, Yeux, Système respiratoire, Peau
- **Danger par aspiration :** Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité :

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3,015.00 mg/kg

ETAmél (voie cutanée) 6,280.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Règlement (CE) n° o
 SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

Informations sur les composants :

Données relatives à la toxicité : Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Butanone	= 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit) = 6480 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :
Écotoxicité : Aucune information disponible.

Informations sur les composants :

Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Butanone	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 3130 - 3320 mg/L (Pimephales promelas flow-through)	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information disponible.

Coefficient de partage : Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol :
Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes :

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens : Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :
Déchets de résidus/produits non utilisés :

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés :

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Catalogue européen des déchets :

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Autres informations :

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

SECTION 14 Informations relatives au transport

ADR :

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
Étiquettes de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (D/E)
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	30

IMDG :

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III, (-9°C c.c.)
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	223, 955
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac	Aucune information disponible
Conformément à l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et au Recueil IBC	

RID :

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
Code de classification	F1
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L

Règlement (CE) n°
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

OACI (aérien) :

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3

IATA :

14.1 ONU/n° d'identification	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe de danger	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	10 L
Code ERG	3L

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Union européenne :

- Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.
- Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.
- Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes.

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE) :

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

ou

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-08-18

NUMÉRO DE VERSION : 2.01

DATE DE RÉVISION : 2016-09-09

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Butanone 78-93-3	RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

Full text of H-Statements referred to under section 3 :

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende :

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

TWA :	TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL :	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »	
PBT :	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE):	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE):	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC :	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	09-sept.-2016
Indication des modifications	
Remarque sur la révision	Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 15.
Conseil en matière de formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs.
Informations supplémentaires	Aucune information disponible.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.